



OFFICIALITÉ INTERDIOCÉSAINÉ  
des Provinces de Bordeaux et de Poitiers

## CONTACTS

|                                  |                        |  |
|----------------------------------|------------------------|--|
| 16 - Charente                    | Angoulême              | 05 45 91 34 44<br>officialite@dio16.fr                       |
| 17 - Charente-Maritime           | La Rochelle et Saintes | 05 46 93 03 29<br>officialite@diocese17.fr                   |
| 19 - Corrèze                     | Tulle                  | 05 55 26 22 16<br>officialite.tulle@correze.catholique.fr    |
| 23 - Creuse<br>87 - Haute-Vienne | Limoges                | 06 35 38 13 78<br>officialite@diocese-limoges.fr             |
| 24 - Dordogne                    | Périgueux et Sarlat    | 05 53 08 68 28<br>Officialite-perigueux.dio24@orange.fr      |
| 33 - Gironde                     | Bordeaux               | 05 54 20 02 25<br>officialite@bordeaux.catholique.fr         |
| 40 - Landes                      | Aire et Dax            | 05 58 51 16 44 et 05 58 73 65 85<br>officialite@diocese40.fr |
| 47 - Lot-et-Garonne              | Agen                   | 05 53 66 10 23<br>chancelier@diocese47.fr                    |
| 64 - Pyrénées-Atlantiques        | Bayonne                | 05 59 59 06 27<br>officialite@diocese64.org                  |
| 79 - Deux-Sèvres<br>86 - Vienne  | Poitiers               | 05 49 50 11 91<br>officialitez@gmail.com                     |

# L'examen de validité d'un mariage dans l'Église catholique

Un instrument de Paix (François)



**OFFICIALITÉ INTERDIOCÉSAINÉ  
des Provinces de Bordeaux et de Poitiers**

183, cours de la Somme - CS 21386  
33 077 BORDEAUX Cedex

Tel. 05 54 20 02 25  
officialite@bordeaux.catholique.fr



# L'examen de la validité d'un mariage

## Ce qu'il n'est pas

- Un jugement sur les personnes
- Un divorce catholique
- Une solution à l'échec du mariage
- Un procès pour de nouveau opposer les époux
- Une remise en cause du statut des enfants

## Ce qu'il est

- Une recherche de la vérité sur ce qui s'est vraiment passé quand les époux ont dit OUI.
- Une déclaration sur la validité du mariage, le jour du mariage.
- Un service d'Eglise en faveur de la régularisation de certaines situations matrimoniales
- Un service de l'Eglise en faveur de la dignité du mariage

## Comment demander ?



- Après un échec matrimonial, en parler avec un prêtre, un diacre...
- Prendre contact avec l'officialité du département (tribunal ecclésiastique)

Le tribunal ecclésiastique informe sur les démarches à entreprendre et met la personne qui demande en relation avec un avocat ecclésiastique habilité.

## Combien de temps cela prend-il ?



- Lorsque les circonstances sont normales et si tout va bien...

Dans notre tribunal, cela ne devrait pas excéder 12 mois.

## Combien cela coûte ?



- La participation aux frais du procès est de l'ordre de 550 à 850 €.
- L'assistance judiciaire totale ou partielle, en fonction des revenus, peut être demandée.

## Causes les plus fréquentes

- Grave immaturité
- Incapacité à être époux et parents
- Grave altération des facultés mentales
- Autres troubles psychiques
- Ne pas vouloir se marier pour toujours
- Ne pas vouloir d'enfants
- Se marier en y étant contraint par de fortes pressions

## Quelques symptômes

- Addictions (alcoolisme, drogue, ludopathie), boulimie, anorexie et autres troubles psychologiques importants
- Forte dépendance à la famille
- Refus de la procréation par tous moyens ou procédés
- Infidélité
- Aversion à l'égard de l'Eglise

« Il ne peut y avoir de confusion entre la famille voulue par Dieu et tout autre type d'union. »

« Un service de justice et de charité aux familles. »